

La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le. consommateur.rice et l'emploi

Déclaration du groupe des entreprises

Lorsque notre section a commencé à travailler sur le sujet de la coproduction, le moins que l'on puisse dire est que la majorité de nos membres n'étaient pas, loin s'en faut, familière du concept. Après plusieurs semaine de travail (ou quelques jours pour les plus intelligents d'entre nous) nous nous sommes aperçus que la coproduction ressemble beaucoup à la prose que M. Jourdain pratique sans le savoir. Nous coproduisons tous et de plus en plus. Nous le faisons pour différentes raisons comme le fait d'être acteur de notre consommation ou la recherche du meilleur prix mais nous le faisons.

Si elle nous paraît naturelle, évidente, inévitable, cette coproduction n'en a pas moins des conséquences importantes sur notre cadre juridique et économique. Parfois, le consommateur peut ne pas s'apercevoir qu'il n'est pas acteur de cette coproduction mais plutôt qu'elle lui est imposée. Dans le même esprit, cette coproduction qui nous paraît plus simple, plus rapide, plus efficace et donc porteuse de productivité et de gains économiques peut avoir des conséquences importantes en matière d'emploi.

Il était donc très utile de se pencher sur cette question et Madame la rapporteur l'a fait avec talent et pédagogie et, au surplus, dans un avis clair et concis. Qu'elle en soit remerciée.

Le groupe des entreprise est parfaitement conscient que tout changement dans les modes de consommation, dans les rapports entre le producteur et le consommateur ont des conséquences sur toute la chaine de valeur. Les entreprises quelle que soit leur taille savent que leur survie dépend de leur capacité à proposer à leurs clients des produits ou des services à un prix compétitif. Au final, c'est le consommateur qui décide de ce qu'il veut et les entreprises doivent s'adapter. Ce que nous souhaitons c'est que les règles

soient les mêmes pour tous. Dans la bataille économique qui est à l'oeuvre en ce moment, les entreprises françaises doivent lutter à armes égales.

Dans ce secteur comme dans d'autres, nous souhaitons l'émergence de champions français et européens. Alors, n'obligeons nos entreprises à appliquer des règles qu'elles seraient les seules à devoir appliquer.

La coproduction dans l'univers numérique cache aussi l'exploitation de nos données personnelles et une fiscalité hors sol qui ne revient pas à notre territoire. Aussi nous sommes tout à fait favorables à ce que des règles plus contraignantes s'appliquent si nécessaires pour protéger les données privées, renforcer la responsabilité des plateformes mais elles doivent s'appliquer partout. A titre d'exemple, créer un véritable statut juridique européen de la plateforme est une bonne idée de même que l'ouverture d'un espace de signalement en ligne des pratiques contraires au principe de loyauté.

Comme je le disais au début de mon intervention, le sujet de la coproduction est complexe. Au terme de cet avis, le groupe des entreprises considère que les préconisations faites sont de nature à faire avancer l'intérêt général.

Pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises votera cet avis.